



COMMUNIQUÉ

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine adopte un budget équilibré pour l'année 2011

Îles-de-la-Madeleine, le 15 décembre 2010. — La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté, mardi soir, un budget équilibré de 22 millions de dollars. « C'est un budget équilibré et responsable qui permet à la fois de respecter la capacité de payer des citoyens et de consolider les services municipaux », de commenter le maire, Joël Arseneau.

La hausse de la taxe foncière a été contenue en 2011 pour les contribuables, malgré un bond de 22 % de la valeur des résidences à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière. La valeur moyenne d'une résidence est passée de 88 000 \$ à 107 000 \$, témoignant à nouveau d'un marché immobilier très actif dans l'archipel depuis 3 ans.

Le conseil a en effet décidé de réduire les taux des taxes sur la valeur foncière pour atténuer l'impact des différentes hausses d'évaluation. Cependant, malgré cette baisse de taux des taxes foncières générales, qui passera de 1,20 \$ à 1,01 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation, le compte de taxes sur les immeubles résidentiels augmentera en moyenne de 2 %. Le compte de taxes des immeubles non résidentiels est par ailleurs en hausse de 4 %. Ceci s'explique en grande partie par la redistribution de l'assiette fiscale qui a pour effet de réduire l'apport du secteur institutionnel au détriment des secteurs résidentiel et commercial.

De plus, la fluctuation du marché immobilier n'étant pas uniforme sur l'ensemble du territoire, il en résulte que certains secteurs bénéficieront d'une réduction de taxes pouvant atteindre jusqu'à 6 % en 2011, alors que d'autres secteurs subiront une hausse importante. Mais, dans l'ensemble, les revenus totaux de taxation de la Municipalité n'augmenteront que de 1,2 % par rapport aux résultats prévus pour 2010, une progression inférieure de moitié au taux d'inflation de 2,4 % pour le Canada.

En ce qui a trait aux services municipaux, la tarification pour les matières résiduelles, les boues de fosses septiques et le service de dette d'aqueduc demeure inchangée. Le service de dette lié à l'égout diminue de 5 \$ à 25 \$ selon le secteur, en raison surtout de renouvellements d'emprunt à taux avantageux. Seules les tarifications pour l'opération des réseaux d'aqueduc et d'égout augmentent respectivement de 5 \$ et 15 \$, pour s'établir à 140 \$ et 160 \$, reflétant le coût réel des services.

– 30 –

Pour information : Joël Arseneau
Maire et président d'agglomération
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
418 986-3100, poste 222